

A Compiègne, le 11 octobre 2024

DÉCISION N° 2024 - 151 - I

Objet : décision relative à la proclamation des résultats dans le cadre des élections universitaires partielles de l'UTC du 8 au 10 octobre 2024.

La directrice de l'UTC,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Université;

Vu la décision n°2024-075-l en date du 4 juin 2024 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections universitaires partielles 2024 ;

Vu la décision n°2024-076-I en date du 4 juin 2024 portant organisation des élections universitaires partielles 2024 ;

Vu la décision n°2024-135-l en date du 24 septembre 2024 relative à la recevabilité des candidatures ;

Vu la décision n°2024-136-l en date du 24 septembre 2024 relative à la composition du bureau de vote ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement.

DÉCIDE

Article 1 - Objet

Suite aux scrutins qui se sont déroulés du 8 au 10 octobre 2024, les résultats des élections universitaires de l'UTC sont proclamés.

Article 2 – Résultats

Les résultats des élections universitaires, par instance et par collège, sont comme suit :

• Conseil d'administration (CA)

- Collège des étudiants : 2 sièges à pourvoir (1 titulaire et 1 suppléant) :

Titulaire	Suppléant
- Thomas Schapman	- Agathe Planès

• Délégués de tronc commun (TC)

- Collège des étudiants de Tronc Commun : 6 sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants)

Scrutin non ouvert faute de candidatures.

• Conseil de départements

- Conseil de département génie biologique

o Collège des étudiants : 8 sièges à pourvoir (4 titulaires et 4 suppléants)

Titulaires	Suppléants
- Béline Marty	- Anna Delbaere
- Margaux Savary	- Paul Colombel
- Gabriel Lesne	- Maïwenn Lefebvre
- Baptiste Dupont	- Lily Roy

- Conseil de département génie informatique

o Collège des étudiants : 8 sièges à pourvoir (4 titulaires et 4 suppléants)

Titulaires	Suppléants	
 Yasmine Hedhiri Eva Guignabodet Valentin Ronsseray Florian Miousset 	- Omar Elloumi - Yannick Lonjarret - Aurianne Schwartz - Julie Sampieri	

- Conseil de département génie urbain

o Collège des étudiants : 6 sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants)

Titulaires	Suppléants
- Amaury Deloffre	- Mohamed Rabhi
- Lisa Egles	 Matthieu Rosseel
- Nouheyla François	- Siège vacant
Tvodite yla i ratigolo	olege vacant

Conseil de département technologie, sociétés, humanités

o Collège des étudiants : 6 sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants)

Titulai	ires	Suppléants
-	Thomas Schapman	- Yan-Salaun Riou
-	Malo Minart-Caniou	- Laure Barbier
_	Leïla El Ghazi	- Pauline Cournot

Conseil de département ingénierie mécanique

o Collège des étudiants : 10 sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants)

Scrutin non ouvert faute de candidatures.

Conseil scientifique (CS)

- Collège autres personnels enseignants chercheurs : 1 siège à pouvoir
 - Eric Ruelland

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

Pour la directrice
et par délégation

Original : Service des affaires générales

Copies : Générale – Rectorat – Actes règlementaires